



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Alcoolisme

Question écrite n° 3435

### Texte de la question

M. Jean-Claude Lefort attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les difficultés auxquelles est confronté le Centre d'hygiène alimentaire Verlainne de Villeneuve-Saint-Georges dans le Val-de-Marne. Des suppressions de crédits mettent en péril son fonctionnement alors que les missions de soins et les innovations dans le domaine de la prévention font de ce centre un établissement à la pointe du progrès. Le budget alloué en 1993 subit une réduction de 10 p. 100 sur celui de 1991 alors que s'ajoute à cette diminution l'inflation des deux années 1991 et 1992. Cette mesure, qui semble être une orientation nationale, met en cause le fonctionnement et les missions de prévention confiées tant au centre Verlainne qu'à l'ensemble des centres d'hygiène alimentaire. Le centre Verlainne à Villeneuve-Saint-Georges a une part importante de son fonctionnement tournée vers les scolaires. Un rapport sur l'évaluation du dispositif spécialisé de lutte contre l'alcoolisme réalisé en 1992 à la demande du ministère de la santé avait révélé comme principales difficultés rencontrées par les centres d'hygiène alimentaire une insuffisance budgétaire pour mener à bien leur mission. La nécessité d'une prise en charge globale des problèmes de dépendance par des équipes compétentes sur le terrain, les moyens financiers de base ne doivent pas être réduits. L'alcoolisme se place au 3<sup>e</sup> rang dans les causes de décès en France. Il demande au Gouvernement de prendre les dispositions qui s'imposent pour attribuer aux centres d'hygiène alimentaire, établissements très appréciés par les différents milieux de la communauté médicale, les moyens d'assumer leurs missions dans des conditions satisfaisantes.

### Texte de la réponse

Le centre d'hygiène alimentaire et d'alcoologie de Villeneuve-Saint-Georges dans le Val-de-Marne craint de voir diminuer les crédits affectés à la lutte contre l'alcoolisme. Le financement de ces structures, qui incombe principalement à l'État, après avoir progressé, connaît depuis 1991 une stabilisation en raison des contraintes de la politique budgétaire et du contexte économique. Ainsi, s'il est exact qu'une annulation de crédit est intervenue en 1993 sur le chapitre 47-14, ce qui n'a pas permis la progression des dépenses initialement envisagées dans la loi de finances, le gel des crédits a été levé pour cette année. Le rôle des comités départementaux de prévention de l'alcoolisme et des centres d'hygiène alimentaire et d'alcoologie apparaît essentiel. Aussi, les efforts nécessaires sont entrepris afin de trouver, pour cette année, les financements complémentaires nécessaires à leur fonctionnement, et des solutions pour l'avenir.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lefort Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3435

**Rubrique :** Santé publique

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 5 juillet 1993, page 1899

**Réponse publiée le** : 11 octobre 1993, page 3473